



# Recueil des Actes Administratifs

Le texte intégral, les annexes ou tableaux non inclus des actes insérés dans le présent recueil peuvent être consultés et obtenus, sur demande, auprès des directions ou mairies dont ils émanent.  
Il est important d'en noter les références précises (objet, date et service émetteur)

Extrait de la circulaire du ministre de l'Intérieur du 15 juin 1989 :

*"L'insertion d'un texte administratif au recueil par voie d'extraits selon la théorie dite "des mentions essentielles" élaborée par le juge administratif peut être adoptée ..."*

**Spécial n° 5 - du 11 au 14 février 2005**

ISSN 1253-7292

# Sommaire

## **DELEGATIONS DE SIGNATURE - Corps préfectoral**..... 3

Arrêté - 2004-11-0013 - Délégation de Signature à M. François PENY, Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde - 14/02/2005 ..... 3

## **DELEGATIONS DE SIGNATURE - Services Déconcentrés**..... 5

Arrêté - 2005-02-0007 - Délégation de signature à Monsieur Hugues De CHALUP Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales de la Gironde - Modificatif n° 1 - 11/02/2005 ..... 5

**Arrêté du 14/02/2005**

---

---

**Délégation de Signature à M. François PENY, Secrétaire Général de la  
Préfecture de la Gironde**

---

---

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,  
PREFET DE LA GIRONDE  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU la loi n° 82-312 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions;

VU le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997, relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles, conférant au préfet une compétence de droit commun pour prendre les décisions précitées;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, et notamment son article 43;

VU le décret du 15 mai 2003, nommant M. Alain GEHIN, préfet de la région Aquitaine, préfet de la zone de défense sud-ouest, préfet de la Gironde;

VU le décret du 13 janvier 2005, nommant M. François PENY, sous-préfet, Secrétaire général de la Préfecture de la Gironde;

VU l'arrêté préfectoral du 7 janvier 2005, désignant M. Thierry ROGELET en qualité de secrétaire général par intérim;

**A R R Ê T E**

ARTICLE PREMIER- Délégation de signature est donnée à M. François PENY, sous-préfet, secrétaire général de la Préfecture de la Gironde, à l'effet de signer tous arrêtés, décisions, circulaires, rapports, mémoires, correspondances et documents, à l'exception :

1. des réquisitions de la force armée,
2. des propositions de nomination dans l'Ordre de la Légion d'Honneur;
3. des actes portant aliénation des immeubles appartenant à l'Etat, à partir d'un montant de 200 000 €

ARTICLE 2- En cas d'absence ou d'empêchement de M. François PENY, Secrétaire général de la Préfecture, délégation est donnée, pour signer tous arrêtés, décisions, circulaires, rapports, mémoires, correspondances et documents concernant l'administration de l'Etat, dans le département de la Gironde, à l'exception :

1. des réquisitions de la force armée,
2. des propositions de nomination dans l'Ordre de la Légion d'Honneur,
3. des actes portant aliénation des immeubles appartenant à l'Etat, à partir d'un montant de 200 000 €
4. des réquisitions du comptable,
5. des arrêtés de conflit

à M. Thierry ROGELET, sous-préfet, Secrétaire général - adjoint, en cas d'absence de M. ROGELET, à M. Bertrand GAUME, sous-préfet, Directeur du Cabinet.

ARTICLE 3- L'arrêté préfectoral du 7 janvier 2005 susvisé, désignant M. Thierry ROGELET, en qualité de secrétaire général par intérim, est abrogé;

ARTICLE 4- Le Secrétaire général de la Préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à Bordeaux, le 14/02/2005

Le Préfet,

**Alain GEHIN**

**Arrêté du 11/02/2005**

---

---

**Délégation de signature à Monsieur Hugues De CHALUP Directeur  
Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales de la Gironde -  
Modificatif n° 1**

---

---

LE PREFET DE LA REGION AQUITAINE,  
PREFET DE LA GIRONDE  
OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;  
VU l'article 93 de la loi n° 83.8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;  
VU la loi n° 83.663 du 22 juillet 1983, et notamment l'article 35, les chapitres III et IV ;  
VU la loi n° 98.657 du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions ;  
VU le décret n° 92-604 du 1er juillet 1992 portant charte de la déconcentration ;  
VU le décret n° 94.1046 du 6 décembre 1994 relatif aux missions et attributions des DRASS et DDASS ;  
VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;  
VU le décret du 15 mai 2003, nommant M. Alain GEHIN, Préfet de la région Aquitaine, Préfet de la zone de défense Sud-Ouest, Préfet de la Gironde ;  
VU l'arrêté préfectoral du 17 novembre 2004, donnant délégation de signature à M. Hugues de CHALUP, directeur départemental des affaires sanitaires et sociales de la Gironde ;  
SUR PROPOSITION du secrétaire général de la préfecture de la Gironde ;

ARRETE

ARTICLE PREMIER - l'article 9 de l'arrêté susvisé du 17 novembre 2004 est modifié ainsi qu'il suit:

après Mme VILLACAMPA, ajouter "Mme Annie LAPRIE, inspecteur".

Le reste sans changement.

ARTICLE 2 - Le secrétaire général de la préfecture de la Gironde et le directeur départemental des affaires sanitaires et sociales, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 11/02/2005

Le Préfet,

**Alain GEHIN**